

N° de résolution
ou annotation



À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 18 juin 2024 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Danielle Joly (siège n° 2)

Marc Champagne (siège n° 4)

Nathalie Turgeon (siège n° 5)

André Benoît (siège n° 6)

Sont absents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège n° 1)

Andrée Beaulieu (siège n° 3)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte.

Est aussi présente : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Cinq (5) citoyens(es) sont aussi présents(es).

2024-06-347

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum.
L'ouverture de la séance est proposée par le conseiller Marc Champagne à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-348

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec le retrait des points 6.4 – Soumission porte salle communautaire et 8.4 – Demande de réévaluation de la résolution 2024-04-331, section du lot 6 615 776, relatif à la cession de l'ancienne route 35.

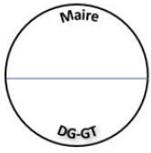
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Une période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté a été mise à la disposition des personnes présentes.



N° de résolution
ou annotation



LÉGISLATIF

2024-06-349

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu copie de procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 21 mai 2024 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-350

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter la politique de confidentialité qui est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2024-06-351

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D AU 31 MAI 2024

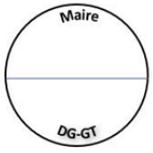
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2401371 à C2401386** et **L2400114 à L2400134** ainsi que **P2400108 à P2400146** totalisant la somme de **140 827.87 \$**, soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2024-06-352

REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1^{er} AU 31 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1^{er} au 31 mai 2024 totalisant la somme de **34 194.26 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-353

CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LE PRABAM

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'entériner et confirmer la réalisation des travaux effectués à la salle communautaire, au garage municipal et au bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

ENVIRONNEMENT

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2024-06-354

ACHAT D'UN BALAI DE RUE ADAPTÉ AU CHARGEUR SUR ROUES

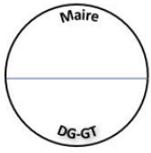
IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'achat d'un balai de rue pour le chargeur sur roues. L'achat fait auprès de Machinerie Forget Inc. au coût de 18 865\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2024-06-355

OCTROI DU CONTRAT POUR ÉTUDES GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat au Groupe RD Consultant au montant de 43 804,28\$ plus taxes. À la suite de la demande de prix, nous avons eu 4 offres de services et le Groupe RD Consultant était le plus bas soumissionnaire pour l'étude du chemin Presqu'île et chemin de la Traverse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

COMITÉ DE COMMUNICATION

VARIA ET DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions a été mise à la disposition des personnes présentes.

2024-06-356

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière